AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP-9-4-74254044

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55 Rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3
Tél. 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON - 3°

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 6 (nouvelle série) 4 avril 1974

VIGNE

EXCORIOSE - Dans les vignes nettement contaminées où les symptômes décrits précédemment sont très visibles, ou bien sur celles où le traitement de pré-débourrement n'aurait pu être appliqué, on exécutera deux traitements de post débourrement:
- le 1er au stade C à D de Baggiolini (pousses de 1 à 2cm de long)
- le 2ème au stade D-E (étalement de la première feuille).

On utilisera une des formules suivantes:
- à 280 gr/hl de matière active: Folpel, Mancozèbe, Manèbe ou Propinèbe ou des spécialités associant plusieurs de ces matières.
- à 200 gr/hl de m.a.: Dichlofluanide
- à 50 gr/hl de m.a. : Dithianon

VERS GRIS et BOARMIE - Les indications du bulletin précédent restent valables notamment dans le Beaujolais et le nord de la Drôme où ces ravageurs ont sévi ces dernières années.

Contre les chenilles bourrues (larves de diverses espèces d'Ecailles) qui se sont manifestées l'an dernier dans l'extrême sud de la région, on appliquera une pulvérisation à base d'endosulfan à 50gr/hl de matière active ou de trichlorfon à 100 gr/hl de m.a.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE SUR POMMIER ET POIRIER - Sur les deux essences les contaminations vont débuter dans les zones moyennement tardives (bassin de la Loire et nord-est de la circonscription jusqu'à 450m. d'altitude seulement) ou se poursuivre très activement dans les autres zones plus précoces. D'autre part, la croissance des organes végétaux est très rapide du fait des températures élevées, soutenues, même la nuit. En conséquence les traitements devront être entrepris ou renouvelés à 10 jours d'intervalle, ou moins en cas de forte précipitation.

Dans les zones plus tardives (altitude), attendre un avis ultérieur.

OIDIUM DU POMMIER - Ces mêmes conditions climatiques jointes à une humidité anormalement élevée pour la saison ont été extrêmement favorables à un développement explosif de l'oïdium, aussi la protection ne devra-t-elle pas être relachée.

XYLEBORE - Les conditions climatiques n'ont pas été favorables à l'insecte de façon assez continue pour que tout danger soit écarté et de fortes précipitations risquent de nécessiter le renouvellement du traitement.

RAVAGEURS A SURVEILLER et qui pourraient nécessiter une intervention en cas de forte pullulation:
- chenilles et charançons du feuillage
- pucerons

En ce qui concerne les acariens, les éclosions ayant à peine commencé, aucun traitement ne s'impose encore.

PETITS FRUITS - Du fait de diverses difficultés matérielles, il n'a pas été possible de remettre en route en temps utile le réseau d'observations concernant ces cultures. Des avis de traitements dans de telles conditions ne présentant pas de garanties suffisantes, il n'en sera pas publié cette année et nous excusons auprès de nos abonnés que ces conseils intéressaient, en espérant pouvoir à nouveau assurer ce service en 1975.

Attention ! - Nous rappelons que les traitements contre le méligèthe doivent être suspendus dès l'ouverture des premières fleurs.

P186

DELAIS D'EMPLOI DES PESTICIDES POUR LES TRAITEMENTS SUR PIED DES VEGETAUX DONT LA RECOLTE EST CONSOMMABLE

(Durée en jours de la période d'interdiction avant récolte)

Mentions spéciales:

(a) non dangereux pour les abeilles
(b) sur l'olivier, 21 jours avant le premier ramassage
(c) 48h en fumigation sous serre
(d) 21 jours sur légumineuses fourragères
(e) à n'utiliser que sous serre ou abri
(f) en association avec azinphos ou parathion
(g) uniquement sur houblon en traitement du sol
(h) 15 jours pour les cultures légumières
(i) interdit sur toutes cultures légumières
(j) 7 jours sur cultures légumières
(k) en pulvérisations et poudrages, délai libre en épandage.

Insecticides

Acéphate	21	Fénitrothion	15	Parathion éthyl	15
Azinphos éthyl	15	Fenthion (b)	15	Parathion méthyl	15
Azinphos méthyl	15	Forméthanate	30	Phosalone (a,d)	15
Bromophos	7	Formothion (b,h)	7	Phosmet	15
Carbaryl	7	Isolane	15	Phosphamidon (i)	21
Carbophénothion	15	Lindane	15	Pirimicarbe (j)	15
Chlorphenvinphos	15	Malathion	7	Promécarbe	15
Déméton O méthyl sulfone (f)	21	Méthidathion	15	Pyréthrines (a)	N-t
Dialifor	30	Méthiocarbe	15	Roténone (a)	N-t
Diazinon (b)	15	Méthomyl	15	Sulfotep (e)	10
Dichlorvos (c)	5	Méthoxychlore	7	Tétrachlorvinphos	15
Diéthion (a)	15	Mévinphos	7	Thiométon	21
Diéthyl diphényl-Dichloréthane	7	Monocrotophos	42	Toxaphène et (a) Polychlorocamphane	21
Dimefox (g)	60	Naled (c)	7	Trichlorfon	7
Dimethoate (b,h)	7	Nichlorfos	15	Vamidothion (i)	30
Dioxacarbe	8	Nicotine	10		
Dioxathion	15	Ométhoate	21		
Endosulfan (a)	15	Oxydéméton méthyl (i)	21		

Acaricides spécifiques

Benzomate	15	Chlorfénéthol + Chlorfensulfide	15	Hydroxyde de tricyclohexylétain (a)	7
Chinomethionate (a)	N-t	Dicofol (a)	15	Phénisobromolate	15
Chlorbenside	7	Dioxathion + Fénizon	15	Phenkapton	15
Chlorfenizon	7	Fenazaflor	15	Tétradifon (a)	7
Chlorphénamidine (a)	15	Fenizon	7	Tétrasul (a)	7
				Thioquinox (a)	15

Fongicides

Binapacryl	21	Dichlofluanide	7
Chlorothalonil	7	Drazoxolon	15

Divers

Métaldéhyde (k)	7

L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription
A.PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX